

14ème législature

Question N° : 537	De Mme Marietta Karamanli (Socialiste, républicain et citoyen - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Redressement productif		Ministère attributaire > Redressement productif
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >orientation scolaire et professionnelle	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 10/07/2012 Réponse publiée au JO le : 11/09/2012 page : 5018		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur les initiatives propres à valoriser les secteurs d'emplois où l'emploi ne peut être délocalisé et concurrencé par une baisse des coûts de main d'œuvre. En effet, de nombreuses activités qu'elles soient intellectuelles ou manuelles peuvent aujourd'hui être délocalisées et seront demain exportables. À l'inverse, de nombreux métiers et emplois qu'ils soient intellectuels ou manuels supposent de comprendre les problèmes posés pour leur apporter des réponses « réelles » ce qui ne peut être fait à l'autre bout du monde ou de l'Europe sauf à un coût exorbitant. Ces métiers qui font appel à la capacité de déterminer un problème, à l'intelligence des actes et des situations et qui sont, en fait, nombreux dans l'entretien de notre environnement naturel et matériel et dans les développements industriel et relationnel doivent être valorisés et proposés comme des filières d'emploi aux jeunes d'aujourd'hui et demain. Cela suppose évidemment de mener une réflexion et d'y consacrer des moyens et des expérimentations. Elle souhaite savoir si ce point sera pris en compte dans les mesures que le Gouvernement entend proposer.

Texte de la réponse

L'auteur de la question soulève une distinction pertinente pour les politiques publiques, entre un secteur directement exposé à la concurrence internationale et un secteur dans lequel la proximité est un facteur déterminant pour l'offre et la qualité du service rendu. Mais il faut aussi être conscient des limites de cette approche : la distribution, par exemple, est par essence un métier de proximité mais les grandes enseignes nationales, lorsqu'elles se développent sur les marchés internationaux, sont en concurrence avec des groupes mondiaux, à l'instar des opérateurs de télécommunication ou des entreprises de transports. Le ministère du redressement productif, en liaison avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, ne manquera pas de veiller à privilégier les initiatives destinées à valoriser et promouvoir les emplois et les compétences non délocalisables lorsqu'il examinera des mesures de compétitivité pour l'économie.